

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2010

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	13 juillet 2010
Approuvé par le Conseil Municipal en séance du	30 septembre 2010
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	6 octobre 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 31 mai 2010
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Désignation du Président de séance pour les délibérations 5 à 8 relatives au dossier de la Zac des « Hauts de Joinville » - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Approbation du dossier de réalisation de la Zac des « Hauts de Joinville » - Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 7) Approbation du programme des équipements publics de la Zac des « Hauts de Joinville » - Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 8) Approbation de l'élaboration du dossier d'enquête parcellaire et saisine du Préfet pour demander l'ouverture d'une enquête parcellaire – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Approbation de la modification du PLU relative aux zones tertiaires – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des portes d'entrée de l'Hôtel de Ville – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour le ravalement des façades du gymnase Emile Lecuirot – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Vente des parcelles X3, X12 et X134 sises 31-33 boulevard du Maréchal Leclerc – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 13) Convention de subventionnement de l'association « Les Petits Pinsons » - Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 14) Attribution d'une subvention à l'association « Jeunes Joinvillais de Barbusse » - Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 15) Approbation du choix de l'entreprise pour l'exploitation des marchés forains et du contrat de délégation de service public – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 16) Participation familiale aux séjours organisés par le service « Jeunesse » - Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 17) Attribution d'une aide financière aux « Projets jeunes » 2010 – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 18) Convention opération « Tous en Club » entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne pour 2010/2011 et la Ville – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 19) Personnel communal – Revalorisation du taux des vacances – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 20) Personnel communal – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 21) Demande de subvention parlementaire pour l'extension de la maternelle Polangis – M. Jean-Jacques GRESSIER
- 22) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS	
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emmanuelle CONRAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie ROSSIGNOL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Nadine MIRAULT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. André BIZEUL
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Brahim BAHMAD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Boutaïeb KADDANI
		Mme Amèle EWART	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Alain BARUGEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Isabelle PERCHE <i>Sauf pour les points 5 à 8 pour lesquels M. Barugel ne vote pas</i>
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Marie-Paule de FABREGUES
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Florence WEISSLER- LOPEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Benoit WILLOT
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Yves TAMET
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mme Sandra GRELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Olivier AUBRY		
M. Gérard OUTTIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Areski OUDJEBOUR		
liste « Joinville en Mouvement »					
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis					

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	25
Nombre de membres excusés représentés	8
Absent	0

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

M. LE MAIRE informe le Conseil Municipal du dépôt sur table d'une délibération relative à une demande de subvention parlementaire. Il demande au Conseil de voter son inscription au point 22 de l'ordre du jour. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marie PLATET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE		
<i>Le Conseil désigne M. Jean-Marie PLATET, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoît WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2010

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

M. Benoît WILLOT :

Ce procès-verbal fait mention d'une question qui est toujours aussi problématique, à savoir celle de l'avis rendu par la Commission Urbanisme et Environnement sur le projet de ZAC des Hauts de Joinville. Je conteste formellement ce qui est dit à ce sujet. Je m'interroge d'ailleurs sur le fonctionnement de nos commissions. Notre règlement intérieur prévoit qu'un compte rendu des commissions soit fait, alors que j'ai formellement demandé celui de la Commission Urbanisme, que nous n'avons pas eu. Ce règlement intérieur de notre Conseil Municipal ne s'applique-t-il pas ou y a-t-il un vrai problème concernant cette commission qui fait que nous n'avons pas de compte rendu ? Il y a un problème puisque nous faisons mention de choses qui n'ont pas été faites, mais j'aimerais comprendre comment fonctionne notre Conseil Municipal, et savoir si notre règlement intérieur ne s'applique plus. Cela veut-il dire aussi que nous avons fait une croix dessus ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

J'ai ici le compte rendu de la dernière commission. Simplement, je suis rentré hier des États-Unis, et je ne l'ai pas validé. Vous l'aurez donc demain ou après-demain.

Mme Sylvie MERCIER :

Le compte rendu de quelle commission ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Celui de la dernière commission.

Mme Sylvie MERCIER :

Pourrions-nous obtenir le compte rendu de la commission importante, dont parle Benoît, puisqu'il y a eu un flottement sur les votes, et à quelle date ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous nous en sommes expliqués en commission.

Mme Sylvie MERCIER :

Non, nous ne nous en sommes pas expliqués en commission.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Si, nous avons dit en commission que nous n'avions pas d'employé administratif pour la prise de note. Donc, la dernière commission a été prise en direct par Clément LEROY qui était présent. C'est le compte rendu dont je parle, et que vous aurez demain ou après-demain. Quant aux autres, je crois qu'ils sont à la frappe et vous allez les avoir. Il s'agit simplement d'un problème administratif.

Mme Sylvie MERCIER :

Donc, Monsieur LEMEUR, nous aurons le compte rendu de la Commission Urbanisme du 30 mai, avec les votes qui ont eu lieu pendant cette commission, avant les vacances, a priori.

M. Olivier DOSNE :

Vous comprenez que, sur ce point, malheureusement, je ne puisse pas répondre. Je trouve un peu particulier que vous vous interrogiez sur un compte rendu de commission alors que, pendant la commission, sur ce qui m'a été rapporté, vous n'avez évoqué aucun problème concernant les votes.

M. Benoit WILLOT :

Bien sûr que si, j'ai évoqué la question du compte rendu de la commission.

M. Olivier DOSNE :

Vous vous êtes posé la question de savoir si quelqu'un avait voté ou pas, lorsque vous êtes sorti de la réunion ?

M. Benoit WILLOT :

Pas du tout, tout le monde sait très bien qui a voté, il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Olivier DOSNE :

On vient de vous répondre. Je suis malheureusement habitué à votre traditionnel démarrage de Conseil Municipal, où vous partez toujours dans de grandes...

M. Benoit WILLOT :

L'article 6 du règlement intérieur s'applique-t-il ou pas ? C'est important parce que nous sommes sur un règlement intérieur que nous avons tous voté en vue de son application, et qui nous a posé beaucoup de problèmes. Pouvons-nous avoir une réponse sur ce sujet ?

M. Olivier DOSNE :

Nous allons vous relire l'article 6 :

« *Fonctionnement des commissions municipales :*

Les commissions sont convoquées par le Maire qui est le président de droit. Dès que la date de commission est connue, une pré-convocation sans ordre du jour et adressée à tous ses membres, sachant toutefois que cette date est susceptible d'être modifiée. (...) »

M. Benoit WILLOT :

Y a-t-il une pré-convocation aux réunions ? Non.

M. Olivier DOSNE :

Je crois savoir qu'il s'agit du même règlement intérieur que celui du mandat précédent. À l'époque, les pré-convocations étaient-elles envoyées ?

Mme Sylvie MERCIER :

La question est de savoir si on le fait ou pas, si l'on fait un compte rendu ou pas. Nous pouvons peut-être avoir une réponse.

M. Olivier DOSNE :

Madame MERCIER, nous savons que les vacances approchent, mais ce n'est pas la peine de...

Mme Sylvie MERCIER :

Benoit intervient pour demander des choses votées, c'est ennuyeux.

M. Olivier DOSNE :

Je termine la lecture de l'article 6.

« (...) Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, en l'absence du Maire.

Les commissions n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis sur les questions qui leur sont soumises avant le Conseil Municipal, à la majorité, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Ces avis sont portés à la connaissance du Maire dans la semaine suivant la réunion de la commission.

Les responsables administratifs et techniques du dossier assistent de plein droit aux séances des commissions permanentes et des commissions spéciales. Des personnalités extérieures peuvent être associées ponctuellement aux travaux des commissions en fonction de leurs compétences.

Les séances des commissions permanentes et des commissions spéciales ne sont pas publiques. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires municipaux.

Des comptes rendus succincts doivent être rédigés et remis aux membres de la commission dans les quinze jours qui suivent la réunion. Les membres des commissions qui en font la demande pourront obtenir la transmission, par voie électronique, des convocations et des comptes rendus. »

M. Benoit WILLOT :

Cet article s'applique-t-il ?

M. Olivier DOSNE :

Oui, il s'applique. Pourquoi ne s'appliquerait-il pas ?

M. Benoit WILLOT :

C'est bien ma question. Pourquoi ne s'applique-t-il pas ?

M. Olivier DOSNE :

Saisissez le Préfet si vous considérez qu'il ne s'applique pas.

M. Benoit WILLOT :

Y a-t-il une pré-convocation et un compte rendu des commissions ?

M. Olivier DOSNE :

Nous entendons votre remarque. Si un dysfonctionnement a eu lieu, nous allons pré-convoquer à l'avenir.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Vous aurez le compte rendu de la commission dont vous parlez avant la fin de la semaine.

Mme Sylvie MERCIER :

Avant les vacances, Jean-Jacques, je te parle de celle du 30 mai.

M. Olivier DOSNE :

Avez-vous d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Mme Sylvie MERCIER :

Je trouve que le procès-verbal est bien fait. Je le voterai dans la mesure où deux choses seront modifiées. D'abord, j'ai posé une question à l'administration, qui reste sans réponse. C'est-à-dire qu'au moment où j'ai demandé si l'administration pouvait nous donner son vécu sur cette fameuse commission du 30 mai, votre réponse, me semble-t-il, a été le droit de réserve. Cela ne figure pas au compte rendu.

Il me semble qu'il y a une autre inversion des prises de parole. Je ne pense pas que c'était Madame CONRAD, je pense que c'était plutôt Madame ROSSIGNOL qui avait indiqué qu'elle travaillait pour l'intérêt général. Madame ALLAIN, vous étiez secrétaire de séance.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

C'est quelque chose que j'aurais pu dire.

Mme Sylvie MERCIER :

Donc, dans la mesure où le droit de réserve est indiqué, et dans la mesure où nous arrivons à savoir qui a prononcé cette parole, je voterais ce procès-verbal.

M. Olivier DOSNE :

Les remarques de Sylvie MERCIER sont certainement fondées. Simplement, il aurait peut-être été utile de me les formuler par écrit avant la séance. Franchement, nous parlons de termes et de propos transcrits qui remontent à plusieurs semaines. De plus, vous n'êtes pas tout à fait capable de me dire quels sont les termes. En ce qui concerne les propos de l'administration, ceux-ci, par principe, ne sont jamais retranscrits.

Mme Sylvie MERCIER :

Donc, le droit de réserve ne va pas figurer, a priori.

M. Olivier DOSNE :

Les propos de l'administration, par principe, ne sont jamais retranscrits.

Mme Sylvie MERCIER :

C'est dommage. Vous dites que je ne suis pas capable de dire quels sont les termes, et je trouve cela extrêmement désobligeant. Néanmoins, je reçois le compte rendu, vous m'envoyez un erratum et je m'exprime en disant que j'ai lu le compte rendu et ce que j'ai relevé, et vous me dites que je ne suis pas capable. Je trouve cela désobligeant.

M. Olivier DOSNE :

Sylvie, je m'inquiète un peu. Il y a une agressivité relativement déplacée. Je suis là pour vous écouter, je ne suis pas là pour mal vous répondre.

Mme Sylvie MERCIER :

C'est vous qui agressez, et vous dites ensuite que c'est déplacé.

M. Olivier DOSNE :

Si le moindre mot est détourné et exploité de cette manière...

Mme Sylvie MERCIER :

Nous allons clore le débat, si vous en êtes d'accord.

M. Olivier DOSNE :

Et en plus, vous êtes d'une relative incorrection.

Mme Sylvie MERCIER :

J'aime beaucoup le terme « relative ». Pouvez-vous préciser ?

M. Olivier DOSNE :

J'étais en train de vous parler et vous vous tournez vers la salle, vous tournez les yeux et vous dites merci en me tournant le dos. Franchement, c'est d'une incorrection sans nom. Je vous regarde dans les yeux, Madame MERCIER.

Mme Sylvie MERCIER :

Monsieur DOSNE, je vous regarde dans les yeux, et je tourne le micro de façon à ce que vous puissiez bien m'entendre.

M. Olivier DOSNE :

Franchement, c'est minable par rapport au public présent, aux personnes qui sont là. Elles ne sont pas venues pour entendre cela.

Mme Sylvie MERCIER :

Pourrions-nous clore ce débat avec ces termes ?

M. Olivier DOSNE :

Avez-vous d'autres remarques ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

M. Yves TAMET :

Page 25, on me fait dire un discours que j'approuve, mais qui n'est pas le mien. Je pense que cette intervention est de Marc VERSTRAETE.

M. Olivier DOSNE :

Nous vérifierons l'enregistrement et nous répondrons.

En ce qui concerne les enregistrements, afin d'éviter ce genre de quiproquos particulièrement gênants, je vous demande de bien saisir vos micros et de bien couper vos micros pour que le son soit de qualité. L'idéal serait que vous donniez votre nom avant de parler.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010		
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
Pour	20	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-
<i>Ne prend pas part au vote : M. Michel DESTOUCHES, M. Brahim BAHMAD, Mme Liliane MOUGEOT DAMIDOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN, Mme Sandra GRELLIER</i>		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

M. Benoit WILLOT :

Est-ce une nouveauté les conventions pour les mises à disposition de logements, dans l'enseignement ?

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Les directeurs peuvent bénéficier d'un logement dans les différentes écoles. Souvent, ils sont logés sur pavillon et ne bénéficient donc pas de logement. Vous parlez des enseignants. S'ils sont instituteurs de l'ancien statut, nous sommes obligés de leur fournir un logement. Si, par contre, ils sont professeurs d'école, ils ont droit à une indemnité compensatoire de résidence, et nous ne sommes plus obligés de les loger. Était-ce votre question ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

M. Benoit WILLOT :

Nous passons trois conventions avec des enseignants pour la mise à disposition de logement. Est-ce une procédure nouvelle ? Là, ce ne sont pas de nouveaux logements, ils étaient déjà logés.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Les enseignants qui devaient être logés sont Monsieur GORSE, le directeur de l'École Eugène Voisin, Parangon et Madame ALLARY à l'École Maternelle du P'tit Gibus. C'est donc une reconduction classique de ce qui a déjà été fait.

M. Benoit WILLOT :

Cela correspond donc à la reconduction de conventions que nous avons déjà.

3			COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>					
Pour	33		M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)		
Contre	0	-			
Abstention	0	-			

* *
*

4 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LES DÉLIBÉRATIONS N° 5, 6, 7 ET 8 RELATIVES AU DOSSIER DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4 et demande s'il y a des questions.

4			DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LES DÉLIBÉRATIONS N° 5, 6, 7 ET 8 RELATIVES AU DOSSIER DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »		
<i>Le Conseil :</i>					
– désigne Mme Chantal DURAND pour présider les débats pour les délibérations n°5, 6, 7 et 8.					
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>					
Pour	26		M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

Contre	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	6	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

M. LE MAIRE quitte la séance à 21h00.

* *
*

5 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°5 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Sur le compte rendu en lui-même, je n'ai pas de question extrêmement précise. Simplement, c'est la première fois que nous avons différents éléments qui restent très généraux sur les prévisions financières de la ZAC, puisque nous avons très peu d'informations sur ce sujet, contrairement à ce que nous souhaitons. J'aimerais que nous en sachions un peu plus sur ce qu'il en est des éléments liés au foncier, c'est-à-dire, en particulier, du coût d'achat du foncier sur l'ensemble de cette zone dans les opérations conduites par l'aménageur. Est-ce un achat du foncier à la collectivité ou d'Eiffage à la collectivité ?

Sur le tableau des éléments financiers, en dépenses, nous avons les acquisitions foncières appartenant à la Ville, les acquisitions foncières privées et évictions. À quel tarif se fait l'ensemble des acquisitions foncières, dans quelles conditions ? Par exemple, sur le tableau des acquisitions foncières appartenant à la Ville, nous avons 5 203 317 €.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

C'est facile à faire au niveau du prix d'acquisition puisque, sur le dernier tableau, nous avons les mètres carrés ; une simple division permet de savoir combien cela coûte, sachant que le contrat de concession a déjà fixé le prix d'achat au mètre carré... Il y a un tableau qui permet de faire la division, mais je ne le vois pas là. Le contrat de concession est le seul à indiquer le prix du mètre carré.

M. Benoit WILLOT :

Soit c'est une redite du contrat de concession, auquel cas nous n'avons pas besoin de compte rendu, soit on nous rend compte de quelque chose. En particulier, il peut toujours y avoir des éléments intéressants. Donc, il m'intéresserait de savoir, ne serait-ce que pour vérifier qu'il est respecté.

Mme Sylvie MERCIER :

Donc, si nous vous comprenons bien, les 1 100 € sont susceptibles d'évoluer. Comment les 1 100 euros avaient-ils été évalués ?

M. Areski OUDJEBOUR :

C'est un compte rendu annuel qui est un document informatif. En fait, c'est un compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2009, et vous nous expliquez que rien n'est arrêté, que rien n'a été négocié.

M. Yves TAMET :

Nous vous posons une question à laquelle vous ne pouvez pas répondre. Nous vous demandons le prix de vente au mètre carré en 2009. Or, vous n'avez rien vendu. Au 31 décembre, nous avons 0.

M. Areski OUDJEBOUR :

Prenons acte. Au 31 décembre, le compte rendu annuel qui est un document informatif, aborde une opération sur laquelle nous n'avons aujourd'hui aucun élément. C'est un document informatif au 31 décembre, c'est une obligation, mais aujourd'hui, nous n'avons rien de nouveau.

M. Areski OUDJEBOUR :

Le compte annuel d'Eiffage Aménageur...

Mme Chantal DURAND :

Areski, il faut que tu te modères un peu.

M. Areski OUDJEBOUR :

Chantal, tu n'as pas à me dire si je dois modérer ou non. Je suis un grand garçon, et je sais comment je dois m'exprimer en Conseil Municipal.

Mme Chantal DURAND :

Sauf que tu commences à être irrespectueux envers l'administration.

M. Areski OUDJEBOUR :

Qui est irrévérencieux ici ? Nous posons des questions et nous n'avons pas de réponse.

Mme Chantal DURAND :

Il donne les réponses qu'il peut donner à ce jour.

M. Areski OUDJEBOUR :

Alors, que l'on nous donne politiquement des réponses. Arrêtez de donner la parole aux administratifs, et donnez-nous une réponse sur un compte rendu annuel qui, encore une fois, est un document informatif, qui est une obligation et qui, à un moment donné, nous donne des éléments arrêtés au 31 décembre 2009. Sinon, passons à autre chose. Qui est irrévérencieux ? Est-ce moi ou vous ? Dites-nous que des négociations sont en cours et que l'on n'a pas encore de réponse, et le débat sera clos.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Ca ne pouvait pas être dans le rapport de 2009.

M. Areski OUDJEBOUR :

Je suis d'accord. Il suffisait que Jean-Jacques nous donne une réponse en disant que c'est un bilan annuel, un document informatif arrêté au 31 décembre 2009, qu'il n'y a pas d'autres éléments pour l'instant, et qu'il y aura aussi un document informatique arrêté au 31 décembre 2010.

Mme Sylvie MERCIER :

Pour ma part, je vais continuer à m'abstenir sur le document. Vous êtes tous franciliens comme moi, il y a eu des modifications importantes sur le territoire, en termes de prix immobiliers pendant la période. Je vais donc m'abstenir. Je me dis que nous allons approuver un compte rendu qui n'en est pas forcément un, parce qu'il est basé sur des éléments de 2007. Je ne vais donc pas l'approuver. Je continuerai à m'abstenir

M. Areski OUDJEBOUR :

Nous parlons de 2007, alors qu'un avenant a été signé en 2008, sur le traité de concession de 2007. Pouvons-nous avoir des précisions là-dessus ? Répondez à la question !

Mme Chantal DURAND :

Le débat a déjà eu lieu. Nous n'allons pas reprendre, dans toutes les réunions du Conseil Municipal, les débats sur les Hauts de Joinville, cela a déjà été voté. Donc, s'il n'y a pas d'autre question, je propose à mon collègue de passer au vote.

Mme Sylvie MERCIER :

Il ne s'agit pas de passer ainsi au vote. C'est une approbation du compte rendu annuel. Après, un autre point concerne la réalisation de la ZAC des Hauts de Joinville.

M. Patrice GENTRIC :

Madame MERCIER, je ne vois pas ce qui vous gêne. Nous sommes sur un point de prix de vente de terrain où il n'y a pas eu de vente en 2009. On approuve un constat. Il n'y a pas eu de vente.

M. Areski OUDJEBOUR :

Un avenant sur le traité de concession de 2007 a bien été signé ? On parle d'un traité en 2007, le bilan a été fait sur le traité ou sur l'avenant ?

M. Patrice GENTRIC :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

Bien entendu, sur l'avenant fait en 2009, sur les bases de 2007, par avenant modificatif. Rien n'a été fait sur ce que nous votons ce soir, puisque nous n'avons pas fait de vente cette année.

Mme Sylvie MERCIER :

Monsieur GENTRIC, vous savez bien que, lorsque nous parlons finances, généralement, on réactualise chaque année les montants. Nous sommes d'accord sur l'information, mais nous sommes aujourd'hui le 30 juin 2010, nous demandons un prix actualisé. Nous sommes en train de nous dire que nous parlons de 2007, qu'un avenant date de 2008, et que nous n'avons pas de prix actualisé.

M. Patrice GENTRIC :

Si, nous avons un prix actualisé. C'est le prix de base par la formule de révision. Par contre, si vous demandez le prix précis, il ne peut vous être donné puisqu'il bouge chaque mois.

Mme Sylvie MERCIER :

Nous souhaitons un prix modulé par les réelles acquisitions qui seront faites, de façon à ce que nous puissions évaluer un prix réel. Pour l'instant, vous nous demandez d'approuver, ce que je ne ferai pas.

M. Patrice GENTRIC :

Nous approuvons ce qui a été fait. Aucune vente n'a été faite.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous vous demandons d'approuver un rapport du 31 décembre 2009.

M. Areski OUDJEBOUR :

Avec des perspectives pour l'année 2010.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Oui, mais c'est un rapport de 2009.

Mme Sylvie MERCIER :

Nous sommes d'accord.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Vous demandez des choses au-delà.

Mme Sylvie MERCIER :

Tu me demandes d'approuver un rapport de 2009, non actualisé sur la base de 2008, d'un avenant constitué à partir d'une base de 2007, et je te dis que je m'abstiens.

5		APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2009
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2009 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaieb KADDANI
Contre	0	-
Abstention	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote

* *
*

6 APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Puisque nous mettons bien un bilan prévisionnel de 34,9 millions, nous sommes bien d'accord que ce bilan ne comprend pas la construction du parking souterrain de la Place du 8 Mai, listé au-dessus.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Tout à fait.

M. Benoit WILLOT :

J'avais une question sur laquelle j'aimerais avoir une explication. Que se passe-t-il par rapport à la réalisation de la ZAC, si la déclaration d'utilité publique n'est pas signée ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Pour l'instant, nous avons soumis la DUP au Préfet et nous attendons sa décision. J'attends les remarques du Préfet et nous répondrons à sa demande. Je ne sais pas ce qu'il peut demander. S'il n'accepte pas la déclaration d'utilité publique sous certaines réserves, il faudra tenir compte de ces réserves, mais c'est supposer sa réaction... Je sais que vous vous mettez dans cette position dès le départ, en disant que le Préfet va refuser et que nous prenons un très grand risque. Pour ma part, je suis assez confiant, nous avons apporté des arguments. Maintenant, le Préfet doit s'exprimer, il faut attendre. Je ne peux pas présumer de son attitude. Je suis assez confiant, donc je ne m'attends pas à ce qu'il refuse la DUP, mais vous êtes dans ce schéma. Nous verrons bien. Je ne peux pas répondre précisément sur la question concernant l'argumentation et l'approbation ou non du Préfet.

M. Areski OUDJEBOUR :

Pourquoi proposez-vous des délibérations, alors que nous n'avons toujours pas l'arrêté du Préfet sur cette déclaration d'utilité publique ? Je ne sais pas si elle va être signée ou non, mais je veux dire que, pour valablement délibérer de manière sereine... Je sais que, lors du dernier Conseil Municipal, les débats ont été animés, j'ai pu prendre la mesure du ton et de la teneur. Une nouvelle fois, ne confondez-vous pas vitesse et précipitation, du fait que le Préfet n'a toujours pas arrêté la DUP ? Ne risquons-nous pas, si le préfet répondait par la négative, de nous retrouver encore avec ce type de délibération et de refaire le match ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

J'ai une réponse personnelle. Sur ce dossier, je pense que nous ne confondons pas vitesse et précipitation pour un dossier des années 2000. À partir du moment où nous tenons ce dossier, d'une part, nous pouvons commencer l'îlot B en dehors de la DUP, ce qui ne nous gênera pas du tout, et d'autre part, plus nous serons prêts, s'il y a une autorisation du Préfet - ce que je crois - nous pourrions démarrer plus vite. Vitesse et précipitation ne sont sûrement pas les mots à utiliser sur ce dossier, depuis le temps que nous en parlons. Il me suffit de rencontrer les commerçants qui nous demandent la date de démarrage prévue. Plus nous avancerons vite sur les délibérations, plus nous serons prêts à démarrer, et je crois, bien sûr, que le Préfet donnera son accord.

M. Areski OUDJEBOUR :

J'avais fait, notamment sur le projet Icade 2, une proposition, puisque la démocratie locale nécessite qu'il y ait débat ; et pour avoir débat, il est nécessaire d'avoir des éléments pour l'alimenter. Or, sur des projets comme les Hauts de Joinville, comme Icade, nous avons tout de même des dossiers difficiles à comprendre. Nous voyons bien que même vous, avec l'administration, n'arrivez pas toujours à répondre à nos questions. En cinq jours, sur un dossier aussi structurant que les Hauts de Joinville, je trouve que, sur la méthode, il aurait été plus opportun de faire une commission élargie à tout le Conseil Municipal pour que nous puissions prendre la mesure du projet, avoir les mêmes informations que la majorité municipale pour que nous puissions apporter aussi notre pierre à l'édifice. Ce projet va engager les Joinvillais pour des décennies. Une affaire comme celle-ci concerne d'abord les Joinvillais, l'intérêt public, et il aurait été plus perspicace d'inviter les techniciens. En effet, l'avantage d'une commission est qu'elle permet d'inviter des techniciens pour apporter un éclairage différent sur les dossiers, et pour répondre valablement à nos interrogations. Nous aurions peut-être des conseils municipaux qui ne partiraient

pas dans... Mettez-vous à notre place. Nous n'avons pas des administratifs, des urbanistes, des financiers, l'aménageur, nous n'avons pas toutes ces prestations pour, à un moment donné, nous donner toutes les informations. Quand nous recevons de tels dossiers cinq jours avant, est-ce que vous vous imaginez... ? Qui ne respecte pas qui ?

Mme Chantal DURAND :

Nous avons bien compris, c'est une opinion personnelle. Je pense tout de même qu'avec Monsieur WILLOT qui pose dix fois les mêmes questions, vous avez dix fois les mêmes réponses. Donc, il faudra passer un jour aux choses concrètes.

M. Areski OUDJEBOUR :

Vous rendez-vous compte du mépris que vous avez sur des interrogations, sur des propositions concrètes, sur un projet structurant comme les Hauts de Joinville ? Je vous propose de faire une commission élargie à l'ensemble des conseillers municipaux, et vous êtes en train de me dire que je fais du cinéma. Vous savez que nous représentons aussi des Joinvillais.

Mme Chantal DURAND :

Monsieur OUDJEBOUR, vous n'êtes pas tout seul.

M. Areski OUDJEBOUR :

Je ne suis pas tout seul, mais je suis scandalisé par vos propos.

Mme Chantal DURAND :

Monsieur BIZEUL a demandé la parole, je la lui passe.

M. André BIZEUL :

Depuis combien de temps ce dossier est-il consultable par un élu, de quelque bord qu'il soit, dans les services administratifs ?

M. Areski OUDJEBOUR :

Quel dossier ?

M. André BIZEUL :

Celui auquel vous faites référence. Vous dites que vous ne l'avez que depuis cinq jours. Je voudrais savoir depuis combien de temps vous pouviez aller le consulter dans les services administratifs.

M. Patrice GENTRIC :

Monsieur OUDJEBOUR, il y a une chose que je ne comprends pas très bien. En commission, votre groupe est représenté. Donc, vous pouvez poser toutes les questions en commission par le représentant de votre groupe. Et maintenant, vous dites que vous n'avez pas les informations.

Mme Sylvie MERCIER :

J'étais présente à la commission du 16 juin, j'ai posé un certain nombre de questions et les réponses m'ont été apportées le 18, sur des dossiers qui vous ont tous été communiqués et que je vais commenter tout de suite. En commission, j'avais été la seule à relever les 13 millions ; or, il ne s'agit pas de 13 millions, et il ne s'agit pas non plus de 13 millions dans les documents du Conseil Municipal. Pourtant, il n'en a pas été fait mention. Pourquoi ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Tu as eu une réponse pour les 13 millions.

Mme Sylvie MERCIER :

Ici, nous sommes en Conseil Municipal. J'ai relevé qu'il y avait 13 millions et que ceux-ci correspondaient à des montants de 2007. Donc, réévaluation. Monsieur LEROY a répondu sous ton autorité, Jean-Jacques. Et là, les 13 millions ne sont plus 13 millions. Si nous sommes bien d'accord, Monsieur LEROY m'explique que 6 millions sont devenus 8 millions et que le parking n'est pas pris en compte ; et, pourtant, nous allons retrouver les 13 millions. Pourquoi ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Il y a 12 758 950 euros.

Mme Sylvie MERCIER :

Heureusement, Monsieur LEROY m'a répondu, mais les autres n'en ont pas pour autant notion. J'aurais aimé qu'à partir du 18 juin, puisque tu étais au courant de cette modification de 2 millions, nous en soyons avisés, et j'aurais aimé que, dans les documents du Conseil Municipal qui parviennent cinq jours avant, il en soit fait état.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Tu poses une question en commission et nous répondons à ta question. C'est à toi de donner les réponses à ton groupe.

Mme Sylvie MERCIER :

Vous m'avez dit que j'avais bien fait de poser la question, car les 13 millions avaient été établis en 2007, et qu'il en serait tenu compte. Or, dans les documents que nous avons reçus il y a cinq jours, les 13 millions y sont toujours. Dont acte. Que faut-il que je fasse pour que vous preniez vraiment les chiffres ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Donc, la réponse ne te convient pas.

Mme Sylvie MERCIER :

Ce n'est pas une question/réponse, c'est une question de chiffres.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Tu poses une question le 16 juin, nous te répondons le 18, et tu attends aujourd'hui pour reposer la question en disant que tu n'as pas compris la question.

Mme Sylvie MERCIER :

Tu n'as pas compris. Tu m'as dit que j'avais bien fait de poser la question, car le chiffre de 13 millions n'était pas juste. Pourquoi recommençons-vous avec les 13 millions de la page 113 du dossier de réalisation ? À quoi cela sert-il ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je trouve les deux dernières interventions curieuses. Areski dit que vous voulez bien travailler avec nous sur une commission élargie ; tu nous dis que tu n'es pas satisfaite de la réponse que nous t'avons faite le 18 juin à ta question en commission du 16 juin, et tu attends le 29 juin pour reposer la question. Donc, il faut travailler en Conseil Municipal.

Mme Sylvie MERCIER :

Ne déformez pas mes propos. Je ne te dis pas que je n'en suis pas satisfaite, je te dis que si nous modifions les montants, nous le faisons et nous ne retrouvons pas avec un dossier, à cinq jours du Conseil Municipal, avec les mêmes montants.

Mme Chantal DURAND :

Monsieur GRESSIER va vous donner la réponse, puisque je crois que cela porte sur le gymnase.

Mme Sylvie MERCIER :

En effet, mais je rappelle que c'est parce que j'ai répété trois fois la question en commission.

Mme Chantal DURAND :

J'avais parfaitement compris ta question. Effectivement, il y a eu une évolution, mais qui porte sur le gymnase.

Mme Sylvie MERCIER :

Seulement, nous allons nous retrouver avec les documents en page 113 au Conseil Municipal.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je veux bien lire la réponse qui a été faite à Sylvie MERCIER, qui me paraissait très claire.
« Lors de la commission d'Urbanisme, vous avez demandé à quoi correspondait la somme de 13 millions d'euros. L'estimation des dépenses liées aux mesures prises dans l'étude d'impact est la somme du coût des équipements publics, infrastructures et superstructures, tels que listés dans l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 juin 2007. Il s'agit, pour être tout à fait exact, d'un arrondi, puisque le coût global est de 12 758 950 euros hors taxes, et repris dans la délibération relative au programme des équipements publics. »

Vous avez noté, à juste titre, que le coût global annoncé dans le programme des équipements publics est sensiblement différent. Cela est dû à la construction du parking sous terrain prévu sous la place du 8 mai 1945, qui n'est pas dans le périmètre de concession, mais apparaît normalement dans le programme des équipements publics. L'équipement sportif et culturel, qui était estimé à 6,45 millions hors taxes dans le Traité de Concession et dont le coût actualisé, en vue des récentes études de programmation, se rapproche des 8,5 millions d'euros. Espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie, Madame la Conseillère (...) »

Cela veut dire que les 13 millions étaient une estimation au moment où cela a été écrit dans l'étude de réalisation, puisque nous sommes en train de nous occuper du gymnase.

Mme Sylvie MERCIER :

Jean-Jacques, vous me redonnez, à cinq jours du Conseil Municipal, soit une semaine après la réponse, un dossier avec, à la page 113, ces mêmes 13 millions.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Oui, mais ce dossier n'a pas été fait il y a cinq jours.

Mme Sylvie MERCIER :

Modifiez-le. J'attends une réponse simple et sincère au Conseil Municipal.

Mme Chantal DURAND :

Je crois que le choix a été fait de ne pas bouger cette estimation, parce que nous ne savons pas ce qu'elle va devenir.

Mme Sylvie MERCIER :

C'est pire.

Mme Chantal DURAND :

Non, ce n'est pas pire puisque ce sont des estimations. En revanche, nous allons faire la modification.

Mme Sylvie MERCIER :

Vous nous passez un dossier de réalisation, j'ouvre le dossier de réalisation et vous me dites que ce dossier date de 2007. Le dossier de juin 2010 fait référence à des compléments d'étude d'impact dont les chiffres datent de 2007, parce que c'était l'étude d'impact que nous avons faite au moment de la ZAC. Nous nous retrouvons sur des éléments de ZAC à voter en 2010, avec un Conseil Municipal qui va nous dire « banco à 2 millions près et pas d'estimation sur le parking ». Je trouve cela remarquable. Franchement, vous m'épatez.

Mme Chantal DURAND :

Nous sommes très contents de t'épater.

M. Olivier AUBRY :

Pour compléter ce qu'ont dit mes collègues, je dirai que nous allons décidément de surprise en surprise dans la manière dont vous traitez le dossier des Hauts de Joinville, bien qu'il y ait une constante dans votre façon de procéder : ne rien entendre et persister coûte que coûte et quelles qu'en soient les conséquences. À vous écouter – et je ne partage pas votre optimisme, nous en oublierions presque un élément essentiel, à savoir que la réalisation de la ZAC dépend de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Aujourd'hui, en l'état du dossier, cette délibération, sans l'approbation du préfet, est une incohérence voire une erreur, sauf à vouloir se lancer dans un pari très risqué. Vous ne respectez pas la logique de la chronologie des différentes phases. Vos propos ne sont surtout que des effets d'annonce, des affichages, de la pure communication, alors que des propos clairs, précis s'imposaient au lieu de dresser un écran de fumée.

Aujourd'hui, une nouvelle fois, je crois que nous ne pouvons qu'en appeler au libre arbitre de chaque élu, notamment de la majorité qui doit prendre ses responsabilités en conscience. Car, quoi qu'il en soit, et quelles que soient vos contorsions dans la rédaction de ce texte, les faits sont là. Je pense que vous l'apprendrez à vos dépens dans quelque temps.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous en discuterons quand le préfet aura donné sa réponse. Je ne sais pas quelle sera votre réaction à ce moment-là. Pour notre part, nous avançons sur ce dossier.

M. Olivier AUBRY :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

En marchant sur la tête.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous jugerons sur la réalisation. Nous avons bien compris que cela ne vous plaisait pas trop que nous avançons.

Mme Sylvie MERCIER :

Une erreur de 10 % sur un budget, voire plus. Cela m'inquiète beaucoup.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je ne suis pas un sportif, mais je vois bien les courses d'obstacles à chaque fois. Nous avançons et nous verrons bien. De toute manière, il y a des optimistes et des pessimistes.

M. Marc VERSTRAETE :

Le préfet sera peut-être amené à refuser la DUP en tenant compte des avis suspensifs du commissaire enquêteur. Je pense qu'il aurait été très sage de tenir compte d'un certain nombre de ces recommandations suspensives et d'y réfléchir tous ensemble, comme vous l'avait proposé en son temps notre collègue Benoit WILLOT et comme vous l'a proposé encore il y a quelques instants notre collègue Areski OUDJEBOUR. Cela aurait été sage et prudent. Nous ne sommes plus à quelques semaines de plus de réflexion pour trouver un projet qui aurait un assentiment quasiment unanime.

Mme Chantal DURAND :

Je vais faire une réponse très courte. Marc, il n'y a de cesse que vous reculiez le passage à l'acte de ce dossier. Il y a un moment où il faut partir.

M. Marc VERSTRAETE :

Nous ne pouvons pas entendre cela.

M. Areski OUDJEBOUR :

Vous ne pouvez pas faire de conclusions aussi hâtives.

6	APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Approuve le dossier de réalisation et le complément d'étude d'impact de la ZAC des Hauts de Joinville. – Conformément à l'article R. 311. 5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. – Conformément à l'article R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC des Hauts de Joinville approuvé est tenu à la disposition du public au service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service. – Le dossier de réalisation sera exécutoire à la date d'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité mentionnées à l'article 2. 		
<i>Après en avoir délibéré par :</i>		
Pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote

* *
*

7 APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 7. Il demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Je voudrais remercier Jean-Jacques GRESSIER qui nous a, en commission, donné des informations importantes, dont j'ai rendu compte à certains des membres de mon groupe. Donc, je pense qu'il est important que nous rendions compte aussi à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. En particulier, une des informations que nous avons pu avoir à ce moment-là, c'était une comparaison entre ce qui s'était passé sur la seconde tranche de la ZAC des Studios et ce qui était prévu sur la ZAC des Hauts de Joinville.

Sur la seconde tranche de la ZAC des Studios, nous avons eu 27 enfants qui sont entrés en crèche et nous en avons 34 qui sont prévus sur les Hauts de Joinville. En ce qui concerne la ZAC des Studios pour les élèves en maternelle, 47 élèves ont été constatés sur la ZAC des Studios, seconde tranche, et 40 élèves sont prévus sur la ZAC des Hauts de Joinville. Toujours sur la même seconde tranche de la ZAC des Studios, 76 élèves ont été constatés et 62 élèves sont prévus sur la ZAC des Hauts de Joinville.

La seconde tranche de la ZAC des Studios, c'était 20 000 mètres carrés de SHON et 280 logements.

La ZAC des Hauts de Joinville, c'est 570 logements, 40 000 mètres carrés de SHON.

Je trouve assez étonnant que, pour un peu plus que le double de logements, nettement moins d'élèves soient prévus en maternelle et nettement moins d'élèves soient prévus en primaire. Je n'arrive pas à comprendre comment, pour deux fois plus de logements, on nous dit qu'il y aura beaucoup moins d'enfants. Nous avons des chiffres qui sont la constatation de ce qui s'est passé sur la ZAC des Studios. Comment peut-on nous dire que, sur les Hauts de Joinville, nous allons avoir, pour deux fois plus de logements, deux fois plus de SHON sur cet endroit, beaucoup moins d'enfants qui rentreront en crèche, en maternelle, en primaire, que l'on n'a pas besoin d'équipements parce qu'il y a déjà tout, alors que nous avons constaté que toutes les prévisions faites sur la ZAC des Studios avaient été complètement dépassées ? Je n'arrive pas à comprendre. Le programme d'équipements est rabougri et totalement incompatible avec ce que nous avons vu sur la ZAC des Studios. Je pense qu'il est important de partager ces informations avec les membres du Conseil Municipal.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Avec la ZAC des Hauts de Joinville, nous avons travaillé suivant les normes des habitants à venir et nous vous confirmons que les besoins en crèche et en écoles peuvent être satisfaits. Par rapport aux normes qui sont fixées, nous ne sommes pas aussi inquiets que cela. Pourquoi faire une école s'il n'y en a pas besoin ? S'il y a des écoles qui peuvent accueillir les élèves, nous n'allons pas construire une école uniquement parce que nous craignons manquer de place.

M. Benoit WILLOT :

La question est d'avoir les données. Que l'on nous dise qu'il n'y a pas besoin de faire d'écoles, je veux bien le reconnaître.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Non, tu ne veux pas le reconnaître.

M. Benoit WILLOT :

On nous annonce qu'il y aura 40 enfants en maternelle pour 570 logements. Nous avons constaté que, pour 280 logements, nous avons eu 47 enfants. Qu'est-ce qui nous amène à calculer ce différentiel ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Suivant les normes que nous avons réactualisées, nous sommes tout à fait conscients des besoins en écoles et crèche.

M. Benoit WILLOT :

Qu'est-ce qui explique cette différence ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous ne faisons pas une gestion en disant « on craint que ».

M. Benoit WILLOT :

Je ne crains rien du tout, j'ai les chiffres que tu nous donnes. Je ne dis pas qu'il y a besoin d'école, je dis qu'il faut avoir des chiffres transparents.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je dis ce soir que les calculs ont montré que les équipements que nous mettons en place correspondent aux besoins des nouveaux habitants.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Sur les Hauts de Joinville, nous avons de la place pour une classe supplémentaire à l'école primaire du Parangon, une classe supplémentaire à l'école Eugène Voisin ; à l'école du Centre, nous avons une classe et demie à accueillir. Il y aura peut-être des limites sur l'école du centre, nous y avons déjà pensé. L'îlot X, Y se construira dans quelques années. D'ici là, nous aurons aussi le temps d'agrandir peut-être une école. Effectivement, nous ne pourrions pas en construire. Nous avons la capacité d'accueillir les enfants en primaire et en maternelle. Il y a une classe et demie à l'école Jean de la Fontaine, il y a encore une classe à l'école du centre. Donc, normalement, nous avons la capacité d'accueil, aujourd'hui, vu les statistiques, pour accueillir les élèves. Nous avons agrandi sur le bas et nous saurons agrandir sur le haut si les chiffres vont au-delà des prévisions. Nous avons demandé à ce que l'on nous apporte des descriptifs des appartements pour faire un descriptif précis. Pour l'instant, tout va bien au niveau de la capacité d'accueil. Nous verrons sur les quelques années à venir.

M. Benoit WILLOT :

Ces questions ont des conséquences importantes. Je les pose parce que, quand nous sommes sur des équipements qui sont nécessaires du fait de l'opération, nous sommes en droit de demander une participation, notamment à l'aménageur, pour les équipements qui sont nécessaires. Si nous faisons une école plus tard parce que nous avons constaté que cela ne marche plus, qu'est-ce qui se passera ? C'est la commune tout entière qui paiera, et nous ne pouvons absolument pas demander une participation à l'aménageur. C'est pour cela qu'il est important, pour les deniers municipaux, que nous ayons une bonne évaluation de nos besoins réels. Je ne dis pas qu'il faut une nouvelle école. Peut-être qu'il peut être suffisant d'aménager les écoles, et je suis tout à fait d'accord là-dessus, mais j'aimerais que nous ayons des chiffres réalistes, sérieux qui soient mis en face de ce que nous avons comme éléments d'information concernant d'autres opérations.

Au-delà de ces opérations, nous avons tout de même identifié, avant le lancement de la ZAC, pendant le débat sur le plan local d'urbanisme et dans de nombreuses autres occasions, différents besoins d'équipements, qui ne sont pas pris en compte dans la réalisation de la ZAC. Le besoin d'un équipement culturel est quelque chose de flagrant. Construire le haut de Joinville sans équipement culturel, c'est rater une occasion incroyable pour l'aménagement de notre ville. Donc, non seulement ce programme d'équipements n'est pas réaliste, mais il ne prend pas en compte les vraies données sur la population qu'il va y avoir. Il a des conséquences financières pour l'ensemble de la ville, mais, en plus, c'est vraiment un gâchis par rapport à une opportunité que nous ne retrouverons pas pour faire des équipements.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je confirme les estimations concernant les équipements. Il ne faut pas oublier qu'il n'existait qu'une école à Polangis et que dans le quartier de Palissy il n'y avait pas d'école élémentaire. Tout le monde allait sur le quartier de Polangis. Donc, il fallait qu'il y ait une école maternelle à Palissy ainsi qu'une école élémentaire ; mais ce n'est pas forcément uniquement pour les besoins des nouveaux habitants de la ZAC.

M. Benoit WILLOT :

Est-ce que tu confirmes les chiffres que tu nous as donnés ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Oui. Depuis, nous avons refait les estimations.

Mme Sylvie MERCIER :

Sur les Hauts de Joinville, il s'agit d'un plan d'urbanisme important. Il est vrai que, sur le bas de Joinville, quand nous nous sommes posé cette question d'un afflux de 1 200 personnes, c'est-à-dire presque 9 % de la population, nous avons mis, en face, les investissements qu'il fallait, notamment en termes scolaires. Là, nous nous retrouvons avec des évaluations qui sont faites en disant « Ne vous inquiétez pas, nous allons pousser les murs. ». Page 108, je lis « Il faudrait peut-être réaliser un nouveau centre de loisirs pour les jeunes pour absorber la totalité des effectifs supplémentaires. ».

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Madame MERCIER, nous ne poussons pas les murs pour mettre les enfants. Des salles sont libres à l'école du Parangon, à l'école Eugène Voisin. Nous y mettons des ordinateurs alors qu'il y a des équipements mobiles. Il y a de la place pour accueillir les enfants. Sur l'école du Centre, nous pouvons émettre des réserves, parce qu'il y a besoin de dortoirs. Je ne m'avance pas non plus sur le projet d'urbanisme, j'attends les F1, F2, F3 et F4 pour savoir si...

Mme Sylvie MERCIER :

Il y a une société de conseil pour cela.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

À Joinville-le-Pont, nous ne poussons pas les murs pour y mettre les élèves. Le centre de loisirs de Palissy a été construit... Est-ce cela dont vous parlez ?

Mme Sylvie MERCIER :

Non, je parle de celui qui est sur les Hauts de Joinville.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Donc, le centre de loisirs de Parangon.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Le centre La Fontaine puisqu'il n'y avait plus que 4 élèves accueillis. Nous avons essayé de mutualiser et nous avons descendu les enfants de La Fontaine vers le centre. C'est logique, ce sont nos impôts.

Mme Sylvie MERCIER :

Alors, sur quoi se base l'estimation ? C'est écrit noir sur blanc.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Par contre, a contrario, nous avons ouvert un centre de loisirs à Palissy, qui est au service des enfants du quartier de Palissy tous les mercredis. Ce n'est pas la peine de laisser ouvert La Fontaine avec 4 enfants et de ne pas ouvrir Palissy alors qu'il y a un besoin réel, sachant que Polangis commence à saturer un peu avec les 80 élèves au centre de loisirs. Je pense que la fermeture du centre La Fontaine a été une très bonne décision et que l'ouverture à Palissy a également été une bonne décision.

Mme Sylvie MERCIER :

Vous avez pris la mesure à ce jour de ce qui se passe. Néanmoins, je rappelle que nous avons des dossiers qui sont fournis par la société Urbaconseil, qui sont des dossiers d'études que la commune de Joinville-le-Pont a payés. Finalement, nous ne prenons pas nos propres données. Nous sommes donc en droit de nous demander pourquoi nous n'avons pas fait ces études nous-mêmes, ce qui nous aurait permis d'économiser 700 000 euros. Vous nous demandez de voter là-dessus et d'engager la commune jusqu'en 2014 sans équipement.

Mme Chantal DURAND :

Je ne comprends pas que l'on repose cette question sur les écoles puisque Virginie Rossignol a donné la réponse. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Francis SELLAM :

Si nous devons ouvrir un autre centre périscolaire, nous avons encore de la place sur Eugène Voisin. Les estimations qui ont été faites vont être encore peaufinées aussi bien par la société que par nous-mêmes. Il faut savoir également que, sur le bas de Joinville, nous sommes en fin de pic démographique ; il n'y a donc plus besoin de continuer à construire. Il faut aussi savoir gérer et déplacer les enfants si nécessaire, en restant sur une proximité telle qu'Eugène Voisin et Parangon. Arrêtons de polémiquer sur les chiffres. Nous avons des chiffres qui se trouvent en page 109. Il est vrai que nous avons demandé, de l'autre côté, de regarder par rapport aux

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

appartements avec Virginie ; c'est un travail de fond. Ne commencez pas à taper dessus, laissez-nous le temps de le faire.

Mme Virginie ROSSIGNOL :

Sachant que les îlots se construisent progressivement.

7 APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DES « HAUTS DE JOINVILLE »		
<i>Le Conseil :</i> – Approuve le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Joinville : MANQUE TABLEAU – Conformément à l'article R. 311-5 et R. 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. <i>Après en avoir délibéré par :</i>		
Pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-
<i>M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote</i>		

* *
*

8 APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE ET SAISINE DU PRÉFET POUR DEMANDER L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Sur la nécessité d'une enquête parcellaire, il n'y a pas de problème. Le problème qui se pose est celui du périmètre. C'est-à-dire que quand nous revenons sur l'avis du commissaire enquêteur, il disait qu'il serait logique et d'intérêt général de faire une opération sur un périmètre légèrement différent. C'est bien toute la question. C'est pour cela que je ne vais pas voter pour cela, et je ne voterai pas contre non plus. L'enquête parcellaire devrait porter sur une opération qui pourrait être approuvée par le préfet parce qu'elle serait conforme aux recommandations du commissaire enquêteur.

Mme Sylvie MERCIER :

Je vais donc redire pourquoi j'ai voté contre en commission. Vous autorisez à solliciter le préfet pour une enquête parcellaire alors que je n'ai pas les éléments sur le prix du mètre carré, que dans le document de zone d'aménagement, il y a encore une phrase qui est assez sibylline et qui dit que nous prendrons contact avec certains des propriétaires, notamment les commerçants, pour voir comment ils vont être expropriés. Donc, je vote contre.

M. Yves TAMET :

Je m'abstiendrai sur cette question, car je pense que l'enquête parcellaire est trop partielle. Nous avons dit qu'en l'absence du Maire et de Monsieur Alain BARUGEL... Or, Monsieur BARUGEL est représenté ce

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

soir...C'est-à-dire que chaque fois que la collègue qui le représente a voté, sauf pour Monsieur BARUGEL ? Et comment voyons-nous cela ?...Donc, il est indiqué dans la procuration que la collègue vote pour lui sauf pour les points 5 à 8, c'est cela.

8		APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE ET SAISINE DU PRÉFET POUR DEMANDER L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le principe de la constitution du dossier d'enquête parcellaire pour des biens et droits compris dans le périmètre de la ZAC des Hauts de Joinville et approuve le principe de l'ouverture d'une enquête parcellaire.		
– Autorise M. Jean-Jacques GRESSIER, adjoint au Maire délégué « Urbanisme, Cadre de Vie et Anciens combattants », à saisir le Préfet aux fins de nommer le commissaire enquêteur, d'ouvrir l'enquête parcellaire et procéder à toutes formalités nécessaires.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	6	M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	4	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
<i>M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote</i>		

* *
*

M. LE MAIRE entre en séance et reprend la présidence à 22h00.

9 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU RELATIVE AUX ZONES TERTIAIRES

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY :

Comme nous l'avons dit, nous ne sommes pas opposés à l'arrivée d'activité sur ce site. Cela dit, les Joinvillais se sont très largement prononcés lors de l'enquête publique et au travers d'une pétition regroupant 1 200 signatures contre le maintien indispensable du parking RER. C'est là, d'ailleurs, une des conclusions essentielles du rapport du commissaire enquêteur au terme de cette enquête publique, et j'ai relevé quelques phrases significatives. Par exemple : « Le nombre de places prévues dans le bâtiment où va s'installer l'entreprise est trop faible. », « Le stationnement sera un vrai problème pour cette société, mais aussi pour la commune de Joinville. Par ailleurs, la réduction de la circulation automobile sera plus qu'hypothétique. ». Je crois qu'il ne faut pas, une nouvelle fois, imposer votre choix contre la volonté des Joinvillais. Un des reproches que je vous ferais, c'est que vous nous présentez ce dossier comme une fatalité.

Je voudrais aussi poser une question. Qu'est devenu l'cade 1, dont vous nous avez parlé, notamment lors des précédents conseils municipaux ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

l'cade 1 a eu une autorisation de permis de construire et pourrait donc très bien faire son permis. Nous attendons, s'il le souhaite, un permis de construire pour le projet l'cade 2, qui n'est toujours pas déposé.

M. Olivier DOSNE :

Je suis étonné que vous posiez une question sur l'cade 1, dans la mesure où vous l'avez initié.

M. Olivier AUBRY :

Comme d'autres personnes autour de vous, je suis un peu étonné qu'une fois de plus... Si la Coupe du Monde avait eu lieu sous la précédente municipalité... !

M. Olivier DOSNE :

Vous vous ridiculisez. Quel est le rapport entre la Coupe du Monde et Icade ? Nous ne sommes pas en train de parler de la construction d'un stade. Nous sommes en train de reparler d'Icade 1, que vous avez initié, et c'était une bonne initiative – je n'ai jamais dit le contraire. Simplement, vous oubliez de dire aux Joinvillais, quand vous avez initié Icade 1, que, pendant deux ans, il n'y aurait pas de parking. Icade 1 est adopté. Le permis pour Icade 1 a été validé à l'automne dernier.

M. Olivier AUBRY :

Le permis de construire a été déposé pendant les vacances, en juillet 2009.

M. Olivier DOSNE :

Il n'a pas été déposé. Des recours ont été levés, et derrière, cela a permis de...

M. Olivier AUBRY :

Derrière, c'est-à-dire pendant les vacances.

M. Olivier DOSNE :

Il faut suivre les dossiers, Monsieur AUBRY. Je n'y peux rien. Nous n'allons pas polémiquer sur une levée de recours ou non. Aujourd'hui, c'est la réalité. Icade 1 est adopté. Jean-Jacques GRESSIER vous a fait une très bonne lecture sur Icade 1. Aujourd'hui, cela ne nous satisfait pas et nous demandons une évolution et une réflexion sur un Icade 2. J'ai lu la pétition des 1 200 signatures. Nous avons rencontré Monsieur MANSAT, la Ville de Paris, le préfet. Dans quelques jours, je rencontre Monsieur FEREDJ de la RATP pour les terrains RATP. Nous travaillons pour trouver une solution. Aujourd'hui, Icade 2 n'est toujours pas déposé. Si Icade 1 démarre, il faudra que nous assumions certaines responsabilités, mais si Icade 2 se présente, je suis en charge de vous trouver une solution de parking. Je ne vois pas où est la polémique. Je vous ai déjà dit tout cela une dizaine de fois.

M. Olivier AUBRY :

Oui, mais vous ne m'avez pas convaincu du tout.

M. Olivier DOSNE :

Vous ne cherchez pas à être convaincu, vous n'êtes pas de cette logique avec moi. Vous êtes dans une opposition systématique.

M. Olivier AUBRY :

1 200 Joinvillais ont dit comme nous. Vous n'écoutez pas les gens, vous voulez avoir raison, seul contre tous.

M. Olivier DOSNE :

Il faut vous remettre des élections, Monsieur AUBRY.

M. Olivier AUBRY :

Attendez les prochaines, nous en reparlerons.

M. Olivier DOSNE :

Moi je ne pense pas aux prochaines élections. La différence entre vous et moi, c'est que je travaille tous les jours, et vous ne proposez rien depuis deux ans.

M. Olivier AUBRY :

Vous avez un sens de l'humour que chacun appréciera. Vu la façon dont vous traitez les propositions de l'opposition.

M. Olivier DOSNE :

Que proposez-vous pour Icade 1 ? Quelle est la solution pour vous ?

M. Olivier AUBRY :

Je prends acte que nous avons ici des représentants de la population.

M. Olivier DOSNE :

Vous prenez acte que vous êtes coincé et que vous ne savez pas quoi répondre. Cela ne m'amuse pas que vous soyez coincé.

M. Olivier AUBRY :

Si Monsieur GRESSIER vous avait entendu tout à l'heure, il vous aurait répondu « Monsieur DOSNE, c'est une course d'obstacles... ». L'obstacle actuel, c'est une enquête publique qui donne un certain nombre de conclusions, de recommandations que nous devons prendre en compte. Et vous ne les prenez pas en compte, vous voulez imposer votre volonté de précipiter les choses. Il faut prendre en compte la volonté des Joinvillais. Quand vous dites qu'il n'y a pas que les Joinvillais, c'est vrai, parce que les gens qui viennent dans Joinville ne savent pas où se garer quand ils viendront des communes voisines.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Je ne pense pas vous avoir dit que nous ne cherchions pas une solution de parking.

M. Olivier DOSNE :

Nous l'annonçons.

M. Benoit WILLOT :

Je voulais dire deux choses de manière importante. Je suis pour la réalisation d'un immeuble de bureau et le projet Icade 2 tel qu'il est présenté pourrait me convenir. Je serai prêt à voter pour, mais il y a une condition. Je voudrais revenir sur le sujet pour, d'abord, saluer le travail à nouveau remarquable de notre commissaire enquêteur sur cette opération.

Ce n'est pas parce que quelqu'un fait un bon travail que c'est mon ami. J'aimerais bien que tous mes amis fassent du bon travail et, d'autre part, que toutes les personnes qui font du bon travail soient mes amis. En l'occurrence, ce n'est pas mon ami et je n'ai aucune relation avec lui, mais je suis obligé de remarquer qu'il a fait un travail extrêmement intéressant et dont nous avons toutes les raisons de tenir compte.

Je voudrais dire un mot avant de revenir sur l'élément essentiel qu'est celui du parking du RER. Les travaux de notre commission ont pu servir à quelque chose, puisque, parmi les recommandations que faisait le commissaire enquêteur, il y en avait une qui avait été écartée dans le premier travail, qui a ensuite été reprise. Je trouve qu'il est très intéressant qu'elle ait été reprise. Nous avons été quelques-uns à faire des remarques sur le fait de créer une liaison entre la rue Henri Barbusse et le canal de fuite. Je trouve qu'il était intéressant que l'on prenne cela en compte alors qu'on l'avait écarté dans un premier temps ; j'apprécie que l'on ait pu évoluer sur ce sujet. Je ferai juste une remarque par rapport à ce que l'on dit. S'il y a un périmètre de protection obligatoire sur les usines des eaux, c'est sur tout ce qui est en amont et pas sur ce qui est en aval. Nous sommes sur un canal de fuite, donc je pense qu'il faudrait revoir la remarque faite sur le fait qu'il y aurait un périmètre de protection. À mon avis, elle ne doit pas être si problématique que cela puisque nous sommes en aval de l'usine des eaux et non pas en amont.

Nous avons tenu compte - et je pense que nous aurions dû tenir compte de toutes les réserves qu'avait faites le commissaire enquêteur, même dans les enquêtes concernant les Hauts de Joinville - de sa remarque, qui a été reprise par quelques-uns, y compris moi, sur les questions d'assainissement. Reste la recommandation qu'il a faite concernant le problème de stationnement que nous avons dans cet endroit.

On nous dit que, de toute façon, il n'y aurait pas eu de parking pendant trois ans. Je n'arrive toujours pas à comprendre. Nous avons un terrain de 80 places auquel nous ne touchions pas, qui ne revenait pas. Il n'y avait rien à toucher, rien à creuser, rien à construire et on nous prétend qu'il faut construire 80 places en sous-terrain.

M. Olivier DOSNE :

C'est faux, et nous vous le démontrerons avec des plans.

M. Benoit WILLOT :

On m'a déjà fourni les plans, nous les avons déjà validés en commission.

Donc, nous avons un terrain qui fait 80 places et nous n'avons pas besoin de construire quoi que ce soit et de prétendre qu'il y aurait trois ans d'interruption.

Deuxièmement, on nous dit que c'est le Maire de Paris qui nous en empêche. D'ailleurs, j'ai une lettre et je vous la montrerai. Je me souviens avoir écrit un courrier le 14 avril et j'attends toujours la réponse à celui-ci à ce sujet. Donc, c'est un peu facile de faire des effets de manche en disant « il faut voir auprès de vos amis, à la mairie de Paris ».

M. Olivier DOSNE :

Je suis désolé, mais c'est la réalité.

M. Benoît WILLOT :

Où est cette lettre ?

M. Olivier DOSNE :

Nous l'avons.

M. Benoît WILLOT :

J'ai écrit le 14 avril pour avoir ce courrier et je n'ai même pas eu une réponse là-dessus. Nous sommes bien d'accord, nous n'avons jamais de réponse.

M. Olivier DOSNE :

Victimisez-vous une fois de plus. Nous nous sommes vus lors d'un Conseil Municipal...

M. Benoît WILLOT :

Et j'ai à nouveau demandé pourquoi je n'avais pas eu de réponse.

M. Olivier DOSNE :

Tout à fait. Le matin même ou la veille, j'avais **Monsieur MANSAT** dans mon bureau à qui j'ai posé la question de savoir s'il y avait eu une intervention positive de votre groupe, qui va dans le sens d'une solution pour un parking, et il m'a dit qu'il n'y avait rien eu du tout.

M. Benoît WILLOT :

J'ai demandé une copie...

M. Olivier DOSNE :

Vous n'avez rien demandé, mise à part une copie à la mairie, que nous allons vous fournir. Soyez positif. Si vous voulez aider les Joinvillais, mettez Paris dans le coup, parce que nous ne faisons pas de politique. C'est de la démagogie.

M. Benoît WILLOT :

Est-ce que j'ai eu une réponse ?

M. Olivier DOSNE :

Votre question est complètement à côté du sujet. Vous cherchez à ce que l'on vous produise une lettre. C'est une question importante, mais la question est de trouver un parking pour les Joinvillais. Voilà la vraie question.

M. Benoît WILLOT :

En effet, la vraie question est le parking.

M. Olivier DOSNE :

Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je n'avais pas de baguette magique.

M. Benoît WILLOT :

Nous avons proposé de résoudre le problème du parking en créant un groupe avec toutes les parties intéressées.

M. Olivier DOSNE :

En date de quand ? Nous avons la lettre du 17 juin.

M. Benoît WILLOT :

Nous avons entendu parler d'une lettre au mois de mars.

M. Olivier DOSNE :

Oui, il devait l'envoyer. Vous osez dire que j'influence les socialistes ? Si les secrétariats de la mairie de Paris sont plus longs que les secrétariats de la mairie de Joinville, ce n'est pas de ma faute.

M. Benoit WILLOT :

Pourquoi m'avoir demandé d'intervenir ?

M. Olivier DOSNE :

Je vous demande une intervention positive.

M. Benoit WILLOT :

Où est cette lettre ?

M. Olivier DOSNE :

Nous allons vous la montrer. Je l'ai en scan, je vous la montre. Je vais vous la lire :

« *Monsieur le Maire,*

Vous m'avez fait part de votre souhait de modifier les conditions de la convention signée en 2006 entre nos deux communes, pour permettre la réalisation d'un immeuble de bureau sur le parking du pôle du RER A à Joinville-le-Pont.

Cette modification se traduit notamment par le doublement de la surface du projet initial, induisant par là même les besoins de stationnement supplémentaire à usage exclusif du programme tertiaire. Or, ces besoins, en l'état de la convention, ne peuvent être satisfaits que par l'abandon du parking public prévu auparavant.

Les engagements de la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes pris en commun nous avaient conduits, en 2006, à limiter le nombre de places de stationnement. Il serait difficile aujourd'hui de les remettre en cause en donnant suite à votre demande.

Une solution pourrait cependant consister à reconstituer le parking public existant sur un site hors du périmètre boisé classé, afin d'éviter des reports de stationnement dans le bois. (...) »

Monsieur WILLOT, si je vous dis que l'adjoint au maire de Paris m'envoie une lettre, il me l'envoie. Quel est l'intérêt de vous raconter une telle baliverne ?

M. Benoit WILLOT :

D'abord, j'aimerais pouvoir terminer et, ensuite, je prends note qu'il ne refuse pas, mais dis que c'est difficile et qu'il nous propose également de travailler sur un projet d'aménagement dans un autre endroit. C'est exactement ce que nous souhaitions. Nous souhaitions que cette opération soit faite, nous souhaitions avoir ces informations-là et elles nous ont été données. Je ne fais absolument aucun effet de manche. Simplement, je trouve qu'il est dommage que, quand nous écrivons sur quelque chose qui a été évoqué par le Maire au Conseil Municipal, nous n'ayons aucune réponse sur ce genre de chose. Tout ceci m'intéresse considérablement, mais cela intéresse encore plus d'autres Joinvillais qui nous posent la question tous les jours. Donc, si j'avais une réponse et si je pouvais leur dire que je sais ce qu'il en est... J'ai été obligé de dire que l'on m'avait parlé d'une lettre du maire de Paris, que j'avais demandé à avoir cette lettre et que je ne l'avais pas eue.

Je vais revenir sur le sujet de fond. Aujourd'hui, nous avons une solution sur la question du parking après avoir travaillé en commun ; je vote pour le projet. Or, aujourd'hui, je n'ai pas vu cette solution sur le parking dans la proposition qui est là. Je suis désolé, je suis élu pour défendre les intérêts des Joinvillais. Les intérêts des Joinvillais, c'est qu'il y ait un parking à côté du RER, et donc, il est indispensable que nous maintenions un parking.

M. Olivier DOSNE :

Nous n'avons jamais dit le contraire.

M. Benoit WILLOT :

C'est la même chose sur les Hauts de Joinville. Nous aurons, un jour, un parking place du 8 mai 1945, mais il n'est pas dans le programme des équipements que nous avons financé. Pour l'instant, rien n'est connu sur cette opération. En clair, il n'y a pas de parking aujourd'hui, nous allons supprimer un service public pour les Joinvillais. Je ne suis pas d'accord.

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Nous venons d'exprimer, sur la délibération, trois sites que nous avons à l'étude. S'il y a un quatrième ou un cinquième site, je t'écoute ce soir.

M. Olivier DOSNE :

Je vous demande une participation politique. Aidez les Joinvillais à rentrer en négociation avec la mairie de Paris et les écologistes de Paris.

M. Benoît WILLOT :

J'ai dit que j'étais prêt à le faire.

M. Olivier DOSNE :

Vous avez peur, parce que les retombées locales pour votre future campagne municipale seront très mauvaises.

M. Benoît WILLOT :

Je trouve inadmissible que vous m'injuriez en Conseil Municipal alors que j'avais demandé à voir ces éléments pour intervenir. Voilà deux fois que je suis agressé.

M. Olivier DOSNE :

Ce n'est pas une agression, je vous fais une proposition politique.

M. Benoît WILLOT :

J'ai fait une proposition politique. La moindre des choses est d'avoir le respect des demandes des Joinvillais.

M. Olivier DOSNE :

J'ai le respect. Je vous ai rappelé ce que je vous ai déjà demandé.

M. Benoît WILLOT :

Je n'ai pas eu de réponse à ma question. Je trouve cela inadmissible sur le plan du principe démocratique. Et, maintenant, m'injurier en Conseil Municipal en disant que j'ai peur... Franchement... Il faut vraiment être au plus bas de l'inquiétude politique.

Mme Sylvie MERCIER :

Je vais quand même donner la motivation de mon vote. Il s'agit de l'approbation de la modification du PLU, donc d'approuver la modification du PLU par rapport à un projet Icade 2. Je ne conteste pas le travail qui est fait pour rechercher des parkings, néanmoins, à ce jour, je n'ai rien. Donc, je vais voter contre.

M. Marc VERSTRAETE :

J'ai une suggestion à faire à l'ensemble du Conseil Municipal. Je suggère que vous proposiez au promoteur-aménageur l'aménagement d'une halte-garderie dans cet immeuble de bureau. Cette halte-garderie, j'en suis persuadé, rendrait bien des services à nos concitoyens. Cela ne coûterait pas très cher à l'aménageur.

M. Olivier DOSNE :

Vous savez que nous passons par des appels d'offres et qu'un promoteur ne peut pas construire un équipement public aussi facilement. Je vous rappelle les bases. Ce n'est pas une mauvaise idée sur le fond, Monsieur VERSTRAETE.

9

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU RELATIVE AUX ZONES TERTIAIRES

Le Conseil :

- Approuve le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération concernant la zone UZ, la zone UH, et la liste des emplacements réservés en ajoutant un nouvel emplacement (n° 6) avenue des Platanes.
- Décide de ne pas modifier la rédaction de l'article UZ4 comme rédigé actuellement au PLU conformément à la demande du Commissaire Enquêteur et de la DSEA.
- Conformément à l'article R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

autre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

– Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU approuvé est tenu à la disposition du public au service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service.

– Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet et après accomplissement des mesures de publicité mentionnées à l'article 2.

Après en avoir délibéré, par :

Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

* *
*

10 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10. Il demande s'il y a des questions.

10	AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE	
<i>Le Conseil :</i>		
– Autorise monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une Déclaration Préalable pour le remplacement des portes d'entrée de l'Hôtel de Ville sis au 23 rue de Paris.		
– Autorise monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, ladite déclaration ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

11 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU GYMNASÉ ÉMILE LECUIROT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Je suis pour ce type de chose, mais je me permets de revenir sur la construction de ce gymnase. Elle date de 1982. Rappelons que ce gymnase a été construit par une municipalité qui a été capable de mener toute une série d'opérations très intéressantes. Je voudrais saluer Marc VERSTRAETE qui y siégeait à l'époque et qui a fait partie de ceux qui ont proposé la création de ce gymnase à cette époque. C'était une municipalité qui était dirigée par Guy GIBOUT. J'en reviens à un élément que j'avais évoqué la fois précédente et que j'aimerais illustrer autour de ce gymnase. Guy GIBOUT a été un maire de notre commune, je pense qu'il est légitime de rendre hommage au mandat qu'il a mené. Par exemple, il serait intéressant de le faire à proximité de ce gymnase. Nous avons, en face du gymnase, un espace qui n'a qu'un nom d'usage, qui n'a pas un nom légal, que l'on appelle la Pointe Alfroi. Je trouve que c'est un endroit qui pourrait parfaitement...

M. Olivier DOSNE :

Cela doit faire l'objet d'un autre débat. Proposez de rendre hommage à Guy GIBOUT avec un emplacement dans une question proposée, et je vous y répondrai certainement très favorablement, vous le savez très bien.

M. Benoit WILLOT :

C'est quand même dommage que sur des sujets... Nous sommes en train d'approuver une délibération et on nous interdit d'approuver une délibération. Je trouve cela étrange comme proposition. Il y a tout de même une continuité dans la vie d'une ville. Il y a des choses qui ont été fait par des gens.

M. Olivier DOSNE :

Nous parlons d'un ravalement. Nous avons tous de l'estime pour Guy GIBOUT et nous n'avons pas à en rajouter. Posez une question à l'occasion d'un Conseil Municipal et on vous répondra. Nous avons tous de l'estime pour Guy GIBOUT.

M. Benoit WILLOT :

J'avais déjà posé la question et on m'a dit qu'on envisagerait une venelle dans les Hauts de Joinville. Le gymnase en question a été construit grâce à Guy GIBOUT et il serait légitime que, devant ce gymnase, il y ait un endroit qui rappelle sa mémoire.

11		AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU GYMNASÉ ÉMILE LECUIROT
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Autorise monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une Déclaration Préalable pour le ravalement des façades du gymnase Émile Lecuirot, sis au 28 avenue Joyeuse. – Autorise monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, ladite déclaration ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

		OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

12 VENTE DES PARCELLES X3, X12 ET X134 SISES 31-33 BOULEVARD DU MARÉCHAL LECLERC

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT :

Quand je suis arrivé à Joinville en 1979, une des premières choses que j'ai faites a été d'adhérer au centre socioculturel. À l'époque, nous étions 700 adhérents, c'était assez remarquable. C'est toujours un des acquis de cette municipalité de gauche, qui avait réussi à monter un centre qui était assez exceptionnel dans sa capacité à animer la ville à ce moment-là. Évidemment, même si j'aurais un petit pincement au cœur quand il disparaîtra, j'aurais été tout à fait d'accord pour que le bâtiment obsolète soit remplacé par quelque chose de neuf. Or, là, on ne le remplace par rien. Nous avons une chance incroyable, dans les Hauts de Joinville de recréer un équipement culturel. Les seuls équipements culturels qui existent sur Joinville sont ceux qui ont été créés pendant cette période de la municipalité de gauche. Là, on tire un trait sur quelque chose qui ne sert plus à rien. Où est l'activité socioculturelle que l'on avait connue ? Que l'on propose un projet culturel et que l'on prenne une décision – pourquoi pas de vente.

M. Olivier DOSNE :

Je vous rappelle que, sauf erreur de ma part, ce centre est fermé depuis 1983.

M. Benoît WILLOT :

On peut demander à ceux qui ont pris la responsabilité de le fermer.

M. Olivier DOSNE :

Les temps changent, le socialisme évolue, si l'on peut se permettre. Il faut arrêter de prôner quelque chose de culturel. Nous parlons d'un bâtiment vide depuis 1983. Nous n'allons pas le laisser vide encore dix ans.

M. Benoît WILLOT :

Nous n'avons qu'à le mettre ailleurs.

M. Olivier DOSNE :

Pour y mettre quoi ? Et comment serait-il financé ? Avec des augmentations d'impôts massives que vous apporteriez dans ces cas-là ?

M. Marc VERSTRAETE :

Monsieur le maire, cette vente est regrettable. La ville n'a quasiment aucune réserve foncière. Cette propriété municipale pouvait permettre la construction d'un équipement public, par exemple une maison de la jeunesse et de la culture ou d'un centre culturel ou d'un dispensaire municipal, qui fait tant défaut à notre commune, surtout en cette période difficile pour bon nombre de nos concitoyens qui ne peuvent se soigner correctement.

Être une municipalité responsable, c'est aussi se donner la volonté de préparer l'avenir des Joinvillais en gardant une propriété municipale et en y aménageant un service public qui répondrait à une attente d'une grande majorité de nos concitoyens.

Mme Sylvie MERCIER :

Je vais reposer la question que j'ai posée en commission. À combien s'élève le capital de la SARL ?

M. Jean-Jacques GRESSIER :

Il est de 20 000 €.

Mme Sylvie MERCIER :

Je vais encore voter contre, car je n'ai pas confiance.

M. Olivier DOSNE :

Sylvie, je n'ai pas de mots pour qualifier votre position depuis plusieurs mois. Vous vous discréditez auprès des Joinvillais.

M. Olivier AUBRY :

Je rappelle que, dans le précédent projet, que d'autres personnes ont voté ici, il était prévu un espace culturel et associatif distinct du gymnase. Quant au financement dont vous parliez, il y avait un plan de financement cohérent qui avait été joint au moment du projet.

M. Olivier DOSNE :

Je crois que vous avez la mémoire courte, parce que, sur cet espace Prévert, il était prévu tout simplement le transfert des pompiers, que notre municipalité a négocié auprès du ministère concerné, pour le transfert sur le pont de Maisons-Alfort. Cela a évité une dépense énorme puisque c'était un transfert momentané.

M. Olivier AUBRY :

Nous parlons de l'espace culturel. Il était prévu, dans les équipements publics, la mise en place d'un espace culturel et associatif distinct du gymnase.

M. Pierre MARCHADIER :

Je n'avais pas prévu de parler de politique culturelle ce soir. Un espace culturel de 700 places pour y faire quoi, pour y mettre quoi ? L'activité culturelle de la ville se développe. Nous essayons de remplir la Scène Prévert au mieux. Je reconnais que des aménagements et des améliorations ont été faits par l'ancienne municipalité, et nous allons les continuer. Remplissons déjà la Scène Prévert au maximum au cours de l'année.

Quant au reste, j'ai bien connu le centre socioculturel. Une bonne moitié concernait la danse, et la danse a évolué puisqu'aujourd'hui elle est passée au niveau associatif. Cela fait partie de l'école municipale de musique et de danse. L'école de danse va enfin bénéficier de locaux appropriés dans le centre sportif et culturel des Hauts de Joinville, avec des salles adaptées, avec ce qu'il faut pour travailler.

S'agissant de l'école de musique, nous avons récupéré les deux petits bâtiments qui sont devant et nous ouvrons 4 ou 5 salles supplémentaires.

Donc, je pense qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, un besoin de salles supplémentaires.

Une étude a été faite sur l'aspect associatif. Nous avons reçu des demandes d'associations ayant un problème de locaux. Je pense qu'une solution va être trouvée pour l'Oasis.

Quant à dire qu'il n'y a pas de politique culturelle... Si vous voulez, un jour, nous pourrions faire un débat là-dessus. Je suis à votre disposition pour que nous parlions en détail de la culture, mais nous ne pouvons pas en parler comme cela en 5 minutes.

M. Olivier AUBRY :

Il y a quelque temps, une enquête publique a été menée, montrant que ce dont vous nous avez parlé sera saturé rapidement et ne répondra pas aux moyens. Ce n'est pas du luxe de dire « répondons à la demande culturelle qu'il y a ».

Je rappelle que Joinville est une des villes du Val de Marne qui compte le plus d'associations par habitant notamment dans la culture et le sport. Vouloir regrouper ces deux secteurs dans un même bâtiment, c'est aller à des équipements qui seront vite dépassés.

Si vous voulez des propositions, reprenez ce projet, qui était vraiment consensuel, parce que c'était l'aboutissement d'une longue concertation, mot que l'on n'entend plus beaucoup à Joinville. Les présidents d'associations sportives et d'associations culturelles avaient été consultés par les adjoints respectifs, et tout le monde, petit à petit, avait été vers ce consensus. Encore une fois, ce n'était pas du luxe, c'était une vraie demande de la population et des associations.

M. Yves TAMET :

Sans revenir sur l'utilisation d'un centre socioculturel ou pas, ce qui me gêne un peu, c'est que nous avons une emprise foncière qui appartient à la Ville. Vous choisissez de vendre à un promoteur privé, qui a apparemment des références sur les communes voisines, pour un programme immobilier, pour 1 900 mètres carrés de SHON, soit une quarantaine de logements.

D'abord, ce ne sera pas du logement social. Deuxièmement, on se prive d'une réserve foncière. Cela m'a amené à repartir à la page 109 du document Urbaconseil, c'est-à-dire ce fameux centre de loisirs supplémentaire qui sera nécessaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

Benoit WILLOT a parlé tout à l'heure des estimations sur les besoins en équipements publics scolaires et périscolaires dans le périmètre du projet de la ZAC. On nous a répondu que, sans pousser les murs, on pourrait rééquilibrer, répartir les enfants. Or, là, on va rajouter des enfants.

Nous allons nous priver d'une réserve foncière pour un équipement qui sera nécessaire d'ici deux à trois ans. Je pense que c'est aller un peu vite de soumettre au Conseil Municipal la vente du terrain sans même savoir ce que va être ce projet immobilier.

M. Francis SELLAM :

Concernant le périscolaire, il nous reste encore l'école Eugène Voisin et La Fontaine qui peuvent encore accueillir un centre le mercredi et pendant les vacances. Donc, nous n'avons pas besoin d'un nouveau local pour le périscolaire.

M. Marc VERSTRAETE :

Et concernant la proposition d'un dispensaire ?

M. Olivier DOSNE :

Expliquez-moi comment nous pouvons financer ce dispensaire. Un dispensaire a un coût. Il est aujourd'hui impossible de faire venir des spécialistes dans un dispensaire.

12	VENTE DES PARCELLES X3, X12 ET X134 SISES 31-33 BOULEVARD DU MARÉCHAL LECLERC	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide le déclassement de la propriété communale sise 31/33 Boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont, cadastrée section X n° 3 – 12 et 134.		
– Autorise la cession à la SARL Provini et fils, située 76 rue de Wattignies 75012 Paris des parcelles X n° 3 -12 et 134 d'une contenance de 851 m ² situées 31-33 boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville le Pont. Le contrat d'achat devra être régularisé dans l'année de la présente délibération.		
– Le prix de la vente est de 1 200 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1 ^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.		
– Assortit la vente de la condition suspensive d'obtention par la SARL Provini et fils d'un permis de construire purgé de tous recours dans l'année suivant la présente délibération.		
– Autorise la SARL Provini et fils à déposer un permis de démolir et un permis de construire sur ces parcelles.		
– Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette vente en exécution de la présente délibération.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	2	M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

13 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS »

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT :

Ces différents points du Conseil Municipal permettent de montrer ce que nous sommes capables de faire pendant un mandat. Je rappelle que l'ouverture de cette crèche « Les Petits Pinsons » s'est faite en 1983, avec un appui essentiel de la municipalité de l'époque. Nous avons été capables, en quelques années, d'ouvrir l'école de musique, d'ouvrir le centre socioculturel Jacques Prévert, d'ouvrir un gymnase, de construire une cinquantaine de logements sociaux de grande qualité et de créer, outre une halte-garderie, une crèche.

Je n'arrive pas bien à comprendre pourquoi il y a une différence aussi importante entre la subvention que l'on apporte par berceau à une structure comme « Les Petits Pinsons » et à une crèche comme la « Crèche Kangourou ». Je veux bien admettre que ce ne soit pas exactement les mêmes conditions, mais nous avons des différences énormes. Quelle est la justification du fait que, pour l'une, on a une subvention par berceau qui est quatre fois plus importante que pour l'autre ?

Mme Sylvie MERCIER :

Je partage le point de vue de mon collègue. Pour moi, il y a un vrai problème d'équité. J'aimerais que vous puissiez nous répondre à ces questions.

Mme Jeannine CHERY :

Il est certain que, à la subvention, il faut rajouter le loyer annuel que l'on paie pour eux.

M. Olivier DOSNE :

Il y a une différence que vous connaissez entre « Les Petits Pinsons » et une crèche comme Kangourou : celles des Petits Pinsons a une participation bénévole des parents. Ce n'est pas les mêmes charges de structure. Depuis plusieurs années, la crèche « Les Petits Pinsons » a du mal à équilibrer son budget régulièrement. C'est pour cela que nous avons demandé une convention, vu les montants engagés, et une certitude d'avoir des enfants joinvillais.

Mme Jeannine CHERY :

Ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Olivier DOSNE :

Nous avons doublé la subvention en deux ans.

M. Areski OUDJEBOUR :

Est-ce que nous ne pourrions pas faire un contrat d'objectif, pour affiner le nombre d'enfants joinvillais ?

M. Olivier DOSNE :

Je leur ai demandé un engagement sur les enfants joinvillais.

M. Areski OUDJEBOUR :

Nous pourrions annexer à la convention un contrat d'objectif annuel.

Mme Jeannine CHERY :

C'est inscrit dans la convention !

13		CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS »
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve la convention de subventionnement avec l'association « Les Petits Pinsons » et autorise le Maire à la signer.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JUIN 2010

		M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE »

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier DOSNE :
C'est déjà budgété.

14	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE »	
<i>Le Conseil :</i>		
– Attribue une subvention de 1 000 € à l'association « Jeunes Joinvillais de Barbusse » située 1 rue Henri Barbusse à Joinville-le-Pont.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

15 APPROBATION DE L'ENTREPRISE POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR :
Pourquoi le contrat n'est-il pas joint à la délibération ?

Mme Chantal DURAND :
Je confirme la réponse de Monsieur LEROY, à savoir que ce n'est pas une obligation.

M. Benoit WILLOT :

Je n'ai pas d'objection particulière sur ce délégataire ou un autre. J'ai compris qu'il y avait un déplacement du marché bio, mais je n'ai pas bien compris pourquoi. J'aimerais donc avoir une explication.

Il y a des évolutions de prix qui sont globalement importantes, mais, sur certains secteurs, elles sont très importantes. Nous savons que nos commerçants ont souffert ces derniers temps. Je veux bien admettre que certaines remises à niveau soient parfois nécessaires. Est-ce vraiment bien opportun que nous ayons, à ce moment-là, une hausse aussi considérable des contributions des commerçants ?

Mme Chantal DURAND :

En ce qui concerne le marché bio, ce marché tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire sur la place du 8 mai 1945 : il est tout à fait déficitaire pour le concessionnaire. De façon à ce que l'aspect financier soit équilibré, nous avons proposé à tous les candidats de transférer ce marché bio dans le marché traditionnel. Donc, il aura lieu le samedi matin et sera vraisemblablement dans le carré à proximité de l'hôtel Kyriad, ce qui paraissait être un bon emplacement.

M. Benoit WILLOT :

Nous savons qu'un marché bio qui est séparé de son identité et qu'un marché bio qui n'est pas séparé a souvent des problèmes d'identité. Cela a été soulevé par des commerçants.

Mme Chantal DURAND :

Il aura une identité particulière, puisqu'il y aura des bâches spécifiques et qu'il sera identifié marché bio. Il y aura bien un carré bio. Il faut savoir qu'aujourd'hui 7 commerçants composent ce marché bio, ce qui est relativement peu. Donc, il était assez légitime de prévoir le rapatriement, tout en conservant un carré bien spécifique et identifié.

S'agissant de l'augmentation de tarifs, l'an dernier, pour tenir compte de la crise, Monsieur le Maire n'a pas souhaité que nous augmentions les tarifs. D'ailleurs, ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2007. Aujourd'hui, Lombard et Guérin part sur une augmentation moyenne de 15 %, les propositions des autres candidats qui nous ont été faites en début de marché pouvant aller jusqu'à 40 %. Nous sommes arrivés à cette augmentation moyenne de 15 %. Il faut savoir qu'une place, pour 1 mètre linéaire, peut coûter, pour un commerçant, 4,50 euros. Si nous mettons ces 15 % d'augmentation, cela ne porte pas bien loin. En revanche, vous pourrez constater que ce ne sont pas des redevances vraiment énormes.

Il y a des tarifs progressifs en fonction du commerçant qui est pollueur ou qui ne l'est pas.

M. Olivier DOSNE :

Je voudrais revenir sur les tarifs. En début de négociation, les partenaires autour de la table demandaient pratiquement 40 % d'augmentation. Un travail a été fait sur plusieurs rencontres et a permis de pousser tous ces concessionnaires à nous justifier leurs charges de personnel, leurs investissements. Nous arrivons ainsi à une augmentation de 15 %.

J'ai assisté, avec Chantal et les services, à la présentation aux commerçants du marché du candidat retenu et des augmentations de tarifs. Je pensais que les commerçants réagiraient ; ils sont conscients du contexte, ils sont conscients du fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2007 et qu'il y avait une nécessaire obligation de repartir du bon pied. Le marché va être recalibré, les travées sont recalculées sur la place du 8 mai. J'ai tout entendu pendant cet appel d'offres sur les influences diverses et variées.

Lombard et Guérin est tout de même partenaire de la Ville depuis de nombreuses années, ils ont rendu la meilleure copie. Effectivement, nous pouvons nous poser des questions en voyant les bénéfices dégagés. Ces gens-là travaillent sur un ensemble de marchés et la pressurisation qu'ils ont subie sur Joinville fait que nous avons compris qu'ils se rattrapaient sur d'autres villes.

M. André BIZEUL :

Je prends acte du fait que Lombard et Guérin ont rendu la meilleure copie et que leur offre est retenue. Dans le cadre de ma délégation sécurité, je ne suis pas très satisfait, comme je n'ai jamais été réellement satisfait des prestations de cette société et du comportement de son placier. Il y a des problèmes relationnels avec la police municipale, que nous avons du mal à régler, il y a une gestion aléatoire, sinon anarchique, des commerçants volants, il n'y a aucune gestion sur les véhicules des commerçants, il n'y a aucune remontée d'informations. J'ai l'intime conviction que cela ne changera pas. Je souhaite vraiment qu'il y ait une extrême vigilance dans la surveillance du respect de leurs obligations, et, surtout, des sanctions immédiates s'il y a un manquement. C'est pour cette raison que je vais m'abstenir sur le vote de cette délégation.

M. Olivier DOSNE :

Ta position par rapport à la sécurité t'honore. J'ai précisé que j'ai eu également des remontées, que je l'ai vu se dégrader. Aujourd'hui, nous prenons acte que Lombard et Guérin remportent ce marché, mais je serai très vigilant à la tenue du marché. Donc, nous le ferons comme nous le faisons pour Avenance et pour d'autres, nous serons vigilants et nous mettrons éventuellement des pénalités s'il y a un dérapage. J'ai donc besoin des commerçants pour nous signaler d'éventuels dérapages. Je pense qu'ils ont manifesté une réelle volonté de recadrer les choses.

Mme Chantal DURAND :

Nous avons prévu deux pages de pénalités. Si vous voulez en connaître la consistance, je peux vous les lire. Sachez que nous serons très vigilants. Les commerçants du marché sont plutôt satisfaits de la prestation de Lombard et Guérin.

(Vote de la délibération)

M. Olivier DOSNE :

C'est dommage que vous n'avez pas expliqué votre abstention, Madame MERCIER.

Mme Sylvie MERCIER :

Je m'abstiendrai pour le vote de cette délibération. Depuis une vingtaine d'années, on entend diverses choses sur le marché. Si le responsable de la sécurité dit qu'il va s'abstenir lors de ce vote, je me dis qu'il y a certainement quelque chose qui fait que cela mérite une abstention. J'écoute donc ce que dit mon collègue.

15		APPROBATION DE L'ENTREPRISE POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le choix de l'entreprise Lombard et Guérin pour l'exploitation des marchés forains et approuve le projet de contrat de délégation de service public. - Approuve les tarifs et le règlement de service figurant dans ce contrat. - Autorise le Maire à signer le projet de contrat de délégation de service public. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	6	M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

16 PARTICIPATION FAMILIALE AUX SÉJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE « JEUNESSE » 2010

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.